



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG 384/4

4 juillet 2013

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

1^{ère} Réunion du Groupe de Travail sur le Protocole Offshore,

La Valette, Malte, 13-14 juin 2013

**RAPPORT DE LA 1^{ère} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LE PROTOCOLE OFFSHORE.**

Malte, 13-14 juin 2013

1. INTRODUCTION

1. La 1^{ère} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore s'est tenue à La Valette les 13 et 14 juin 2013 conformément à la Décision IG.20/12 de la 17^{ème} Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (Paris, France, 8-10 février 2012).

2. ORGANISATION DE LA RÉUNION

2. Les principaux objectifs de cette Réunion étaient:

- a) Examiner les meilleures pratiques reconnues et réglementations internationales pertinentes pour la mise en œuvre du Protocole Offshore;
- b) Exposer les expériences disponibles sur les mesures pratiques déjà en place dans les pays méditerranéens concernant les activités offshore;
- c) Formuler des recommandations à prendre en compte lors de l'élaboration du Plan d'action stipulé par la Décision IG.20/12.

2.1. Animateurs et intervenants

3. Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, le Programme de la Réunion a été préparé par le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC). La Réunion a bénéficié de l'expérience de représentants de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, de la Commission OSPAR, du Health Safety Executive (HSE) du Royaume-Uni, du Ministère italien du développement économique, de l'Association internationale des producteurs de gaz et de pétrole (OGP), de Det Norske Veritas (DNV), de Noble Energy International Limited et de Mabruk Oil Operations, sans oublier l'expérience des administrations de Chypre et d'Israël, les premiers pays de la région à avoir intégré les obligations stipulées par le Protocole Offshore dans leurs procédures d'autorisations respectives.

2.2. Participants

4. Quarante-quatre (44) participants se sont réunis, représentant 14 Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Algérie, Chypre, Union Européenne, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Libye, Malte, Maroc, Monténégro et Turquie), des organisations internationales (Institut international de droit maritime (IMLI) de l'Organisation maritime internationale, partenaires du PAM (Association internationale des producteurs de gaz et de pétrole (OGP), Association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier (IPIECA), organisation non-gouvernementale Oceana, Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (C.I.D.C.E.), d'autres organisations (Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri)) et du groupe ENI (Exploration et production).

5. La liste complète des participants est jointe en **Annexe I** du présent rapport.

2.3 Supports

6. L'Ordre du jour définitif de la Réunion telle qu'elle s'est déroulée est joint en **Annexe II** du présent rapport.

7. La liste détaillée des documents remis aux participants est jointe en **Annexe III**. Les supports suivants ont également été distribués aux participants:

- a) Les publications Offshore Intelligent Monthly (mai 2013) et Mediterranean Oil and Gas Activity and Concession Map de Clarkson Research
- b) Le Bilan de santé (Quality Status Report) de l'OSPAR - CD, publication et brochure

3. DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

8. La 1^{ère} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore s'est tenue à Malte les 13 et 14 juin 2013, dans la salle de conférence du Grand Hotel Excelsior de Floriana, Malte, où la majorité des participants étaient également logés.

9. Le PNUE/PAM a assuré le financement de la Réunion dans le cadre de l'initiative Approche par les écosystèmes de la gestion des activités humaines en Méditerranée (EcAp) financée par la CE et du Fonds fiduciaire méditerranéen (MTF), tandis que le REMPEC en a supervisé les préparatifs et le déroulement.

10. La composition du secrétariat est détaillée en **Annexe I**.

11. La Réunion s'est tenue en anglais et en français, avec interprétation simultanée d'une langue à l'autre.

POINT 1 ET 2 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE ET ORGANISATION DE LA RÉUNION

12. La Secrétaire exécutive et coordinatrice du PNUE/PAM, Mme Silva Mejias, a remercié les participants avant d'introduire le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone, rappelant l'importance d'agir pour protéger la Méditerranée et prévenir tout accident et toute pollution liés aux activités offshore. Elle a rappelé que cette Réunion marquait l'ouverture de la phase de préparation du Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole Offshore (ci-après désigné le « Plan d'action »). Elle a remercié la Commission européenne et les autorités maltaises pour leur soutien et leur accueil, ainsi que l'équipe du REMPEC pour l'organisation de l'événement.

13. M. Hébert, Directeur du REMPEC, a ensuite pris la parole, remerciant les participants et intervenants réunis et les encourageant à participer activement aux débats. Il a tenu à souligner la diversité des profils des participants: représentants d'autorités en charge de l'environnement et de l'énergie, associés à des acteurs importants de l'industrie offshore du pétrole et du gaz en Méditerranée, favorisant un échange riche entre les principales parties impliquées dans les activités offshore et leurs impacts potentiels dans la région.

14. Il a ensuite présenté l'Ordre du jour de la réunion et fournit les informations logistiques utiles. M. Hébert a également remercié l'Institut international de droit maritime qui a apporté son soutien à la Réunion en fournissant un certain nombre d'études produites par ses étudiants sur des questions spécifiques liées aux activités offshore. Même si ce forum n'était pas une réunion des Parties contractantes au Protocole Offshore de la Convention de Barcelone, M. Hébert a rappelé les fonctions de ces réunions, soulignant toute l'importance d'harmoniser les meilleures pratiques appliquées dans les différents cadres existants, que ce soit au niveau international ou régional, comme par exemple les Directives de l'Union Européenne sur les activités offshore.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: PRÉSENTATION DU PROTOCOLE OFFSHORE

15. Le Directeur du REMPEC a rappelé quelles étaient les différentes sections du Protocole Offshore. Il a souligné que, conformément à la Décision IG.20/12, le Secrétariat du PNUE/PAM était chargé « *de former un groupe de travail ad hoc sous la supervision du REMPEC, composé de représentants des Parties contractantes et d'observateurs des secteurs d'activité concernés, des organisations internationales compétentes et de partenaires du PAM* ».

16. À cet égard, il a invité les pays qui n'avaient pas encore nommé leur correspondant Offshore à le faire et à veiller à la participation de leurs pays dans la rédaction du Plan d'action. Il a également rappelé que cette décision appelait à conduire « *une évaluation approfondie et une analyse des mesures pratiques existantes dans les pays méditerranéens en ce qui concerne les activités offshore* ».

17. Il a sur ce point évoqué le contenu du questionnaire sur les activités offshore qui a été distribué aux Parties contractantes, soulignant le peu de réponses et d'informations détaillées fournies.

18. Pour conclure, il a présenté le programme d'activités entre cette Réunion et la 2^{ème} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore qui se tiendra à Athènes en Grèce les 6 et 7 novembre 2013, après l'Atelier régional MEDEXPOL 2013. Il a souligné que la partie du Protocole Offshore relative à la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine provenant des activités offshore serait abordée lors du prochain Atelier régional MEDEXPOL 2013, organisé à Athènes les 5 et 6 novembre 2013. En ce qui concerne la question des responsabilités et des indemnités (Article 27 du Protocole Offshore), les participants ont été invités à différer ces discussions à une phase ultérieure.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS OFFSHORE DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

19. Le Directeur du REMPEC a laissé la parole à M. Gonzalez, Administrateur de programme au REMPEC, qui a exposé les activités et la production de gaz et de pétrole en Méditerranée. Il a remercié Clarkson Research, qui n'avait pas pu participer à la Réunion, pour avoir fourni la présentation et les documentations connexes. Cette présentation a rappelé le contexte mondial en précisant quelle était la situation de la Méditerranée dans le paysage mondial de l'exploitation offshore de pétrole et de gaz, quels pays étaient importants pour les développements offshore méditerranéens, où la croissance de ces activités allait se concentrer et quel serait le visage de l'industrie offshore en Méditerranée demain. Selon les chiffres disponibles, la Méditerranée comptait 196 gisements en production en 2012, soit une production d'hydrocarbures offshore estimée à 613 000 barils par jour, soit environ 2,1 % de la production mondiale d'hydrocarbures offshore et 0,72 % de la production mondiale d'hydrocarbures (offshore et à terre).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: TYPES D'INSTALLATIONS & RISQUES AFFÉRENTS POUR LES ACTIVITÉS OFFSHORE

20. Le représentant de l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP), M. John Campbell, a présenté les types d'installations et les risques afférents en Méditerranée.

21. Il a énuméré les principaux éléments à prendre en compte lors de l'évaluation des risques inhérents aux activités offshore, ainsi que les différentes étapes du cycle de vie (40 à 50 ans) d'une activité offshore, leur durée et les problématiques techniques liées, depuis la phase d'exploration jusqu'au démantèlement d'un site. Il a plus particulièrement parlé des rejets issus de la production d'hydrocarbures, ainsi que des techniques et problématiques impliquées dans les phases de décontamination des eaux rejetées.

22. Les participants ont soulevé un certain nombre de questions et émis des remarques:

- a) Impact des nuisances sonores sous-marines causées par les activités offshore:
Les participants ont relevé que cette question n'était pas abordée dans le Protocole Offshore alors que, d'après la délégation de la Commission Européenne, elle est visée dans les Directives de l'UE sur les activités offshore. La délégation grecque a informé les participants qu'une campagne d'étude sismique de grande envergure avait été menée dans les eaux grecques et qu'aucun préjudice pour les espèces locales en mer Ionienne et dans le sud de la Crète n'avait été observé. Le représentant de l'OGP a évoqué une étude sur la pollution sonore actuellement en cours.
- b) Pollution des sédiments entraînée par l'exploration offshore:
En Israël, les tortues de mer ont été touchées par la pollution des sédiments due à l'exploration offshore.
- c) À terre: Les représentants algériens ont suggéré l'étude des procédures et pratiques existantes à terre pour évaluer l'opportunité de leur applications dans le cadre d'aux activités offshore.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: PRÉSENTATION DES ACTEURS ET DESSYNERGIES

23. Le représentant de l'OGP a présenté les principales parties prenantes impliquées dans les activités offshore, ainsi que les liens entre les organismes de réglementation, les autorités, les opérateurs, les institutions financières et les partenaires commerciaux. Il a rappelé que l'application du Protocole se ferait en coopération entre les organismes de réglementation et les opérateurs.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'UE DANS LE DOMAINE DES ACTIVITÉS OFFSHORE

24. Le représentant de la Commission Européenne, M. Michail Papadoyannakis, a présenté la réglementation actuelle de l'UE relative à la Sécurité des activités offshore, ses objectifs et ses dispositions. Il a souligné que le principal objectif de la Directive adoptée le 10 juin 2013 était de garantir que toutes les mesures nécessaires étaient en place pour réduire les risques d'incidents de pollution dus aux activités offshore. Il a également exposé les changements que cela impliquait pour les acteurs de ce secteur et pour les organismes de réglementation, ainsi que le calendrier fixé pour l'adoption et la transposition dans les lois et réglementations des États membres. Toutes les installations dans les États membres de l'UE doivent se conformer à la Directive dans un délai de 5 ans après son adoption. Tout en rappelant que l'UE avait ratifié le Protocole Offshore, il a fait mention d'une étude qui a établi une comparaison entre la Directive européenne et le Protocole Offshore dans le but d'identifier les synergies possibles et actions supplémentaires à entreprendre de manière rapide et économique. Pour conclure, il a présenté d'autres réglementations de l'UE s'appliquant aux activités offshore.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIONS ET MESURES DE LA COMMISSION OSPAR DANS LE DOMAINE DES ACTIVITÉS OFFSHORE

25. La Secrétaire adjointe de la Commission OSPAR, le Dr. Maria-Luisa Rodriguez-Lucas, a exposé les actions et mesures mises en place dans la zone Atlantique Nord-Est, dans le cadre des Conventions d'Oslo et de Paris, dans le domaine des activités offshore. Elle a dans un premier temps présenté la Commission OSPAR, en établissant la comparaison avec la Convention de Barcelone, et fait plus particulièrement référence à l'Annexe III de la Convention OSPAR sur les sources offshore. Un large éventail de mesures ont été mises en place par la Convention OSPAR pour traiter l'aspect environnemental des activités offshore. Un Bilan de santé a été publié à cet effet en 2010. L'évolution de la pollution dans la zone Atlantique Nord-Est a été présentée à cette occasion. Les grandes questions qui devront être étudiées dans le futur dans le cadre de la Convention OSPAR ont été introduites (par ex. les structures vieillissantes et les activités offshore en Arctique). Elle a expliqué que le Comité pour l'industrie offshore de la Convention OSPAR est composé de représentants des ministères de l'énergie et de l'industrie des Parties contractantes, d'observateurs de l'industrie du pétrole et du gaz et d'ONG.

26. Sa présentation a suscité les échanges suivants:

a) Accès aux données pour les acteurs du secteur et les Parties contractantes:

Il a été établi que l'accès aux données était crucial pour surveiller la situation en Méditerranée et qu'actuellement aucun système de surveillance régional n'existait. À cet égard, le Dr. Rodriguez-Lucas a tenu à souligner le caractère inégal et irrégulier de la qualité et de la quantité des données fournies par les Parties contractantes à la Convention OSPAR. Elle a également mentionné l'existence d'une procédure d'assurance qualité pour analyser les données collectées.

b) Coopération entre la Convention de Barcelone et la Convention OSPAR

Cette coopération a été encouragée pour favoriser l'échange de connaissances sur les dispositions déjà en place en Atlantique Nord-Est susceptibles d'être reprises en Méditerranée.

c) Séquestration de CO₂ dans les couches géologiques

OSPAR a confirmé son rôle concernant l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations relatives au captage et au stockage du dioxyde de carbone (CCS). La délégation espagnole a informé la Réunion que les résultats d'une étude sur la séquestration du CO₂ seraient communiqués lors de la prochaine Réunion des correspondants du MEDPOL.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: RÉGLEMENTATION ET PRATIQUES OFFSHORE AU ROYAUME-UNI

27. Le Responsable de l'Intervention stratégique au sein de la Division Énergie du Health Safety Executive (HSE) du Royaume-Uni, M. Stephen Walker, a présenté le régime de protection de l'environnement et de réglementation de la sécurité offshore en place au Royaume-Uni. Il est revenu sur l'enquête publique menée suite à la catastrophe de la plate-forme Piper Alpha qui a abouti à une révision de la législation du Royaume-Uni sur le plan de la sécurité mais pas sur le plan environnemental. Il a également présenté les installations exploitées sur le plateau continental du Royaume-Uni et l'organisme de réglementation national. Il a ensuite expliqué les conséquences de l'incident survenu sur la plate-forme Deepwater Horizon, qui a renforcé les liens entre les organismes réglementaires HSE et environnementaux, conformément à la Directive de

l'UE qui appelle la création d'une seule et même autorité compétente pour les questions de sécurité et de protection de l'environnement dans le cadre des activités offshore.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: PRATIQUES OFFSHORE EN ITALIE

28. Le représentant du Ministère italien du développement économique en Italie, M. Luca Di Donatantonio, a présenté l'UNMIG (Office national minier de l'énergie géothermique et des hydrocarbures) qui a autorité pour mener, en toute indépendance, des inspections et vérifications spécifiques en Italie. L'Italie est séparée en zones offshore ouvertes à l'exploration et la production d'hydrocarbures. Il a également signalé que de nouvelles interdictions et exigences avaient été stipulées suite à l'incident Deepwater Horizon. Pour conclure, il a présenté le cadre juridique régissant le régime des octrois de licences en Italie, structuré autour de trois permis différents: la prospection, l'exploration et la production.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: COMMENT SATISFAIRE LES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES DANS DIFFÉRENTS PAYS?

29. La représentante de Noble Energy International Limited, Mme Sarah Watson, a expliqué que deux études de cas avaient été préparées pour Chypre et Israël pour couvrir le thème de la présentation. Mais suite à un empêchement de dernière minute son collègue n'avait pu assister à la Réunion. Elle a ensuite présenté la procédure suivie avant la campagne de forages d'évaluation à Chypre, soulignant que les dispositions du Protocole Offshore et d'autres instruments juridiques régionaux et internationaux avaient été prises en compte. Elle a décrit la procédure suivie par sa société pour obtenir l'approbation environnementale des autorités chypriotes: évaluation de l'impact environnemental (EIA) préliminaire, application du Protocole Offshore pour les autorisations, document sur l'interface du système de gestion H&S, formation du personnel, plan de gestion des déchets, etc.

30. Il a été reconnu que la prise en compte étape par étape, des différentes obligations définies par le Protocole Offshore facilitait le renforcement de la procédure d'autorisation.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS OFFSHORE

31. Le représentant de Det Norske Veritas (DNV), M. Siamack Ataibi, Responsable du développement commercial, a expliqué comment sa société procédait aux vérifications sur les installations. Il a rappelé que sa société était une fondation indépendante. Il a défini la « vérification » comme un examen approfondi visant à confirmer qu'une activité est bien conduite, qu'un produit est bien fabriqué ou qu'un service est fourni conformément aux exigences spécifiées en termes de risques. Il a ensuite présenté les normes suivies par la société et le type de risques (élevé, modéré et faible), impliquant une procédure de vérification à trois niveaux. Pour conclure, il a insisté sur l'importance du caractère indépendant des vérifications et de l'évaluation tout au long du cycle de vie d'un projet.

POINTS 13 À 16 DE L'ORDRE DU JOUR: INTRODUCTION DES PANELS DE DISCUSSION

32. La deuxième journée de la Réunion a été consacrée à des discussions sur les principaux points à prendre en compte dans la préparation du Projet de plan d'action du Protocole Offshore. Le débat s'est articulé autour de quatre grands axes:

- a) Les autorisations
- b) Le contrôle des opérations
- c) Le facteur humain
- d) Les rejets opérationnels

33. Le représentant du HSE du Royaume-Uni a animé le débat sur les autorisations, le contrôle des opérations et le facteur humain en soumettant des questions spécifiques aux participants à la Réunion et au panel composé de représentants du Ministère italien du développement économique, de Mabruk Oil Operations, de l'association OGP, de Noble Energy et de DNV. La représentante d'OSPAR a quant à elle animé le débat sur les rejets opérationnels avec un panel composé du Directeur du REMPEC et du représentant du MEDPOL.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: LES AUTORISATIONS

34. La discussion a d'abord porté sur un élément central de la procédure d'autorisation: les exigences relatives à l'Évaluation de l'impact environnemental (EIA), également visées en Annexe IV du Protocole Offshore.

35. Les représentants de Chypre et de Noble Energy ont exposé leur expérience sur la préparation de l'EIA pour les forages d'évaluation, associant les exigences de l'EIA édictées par la Direction Offshore de l'UE et par l'Annexe IV du Protocole Offshore. Une EIA complète a été réalisée, même si cela n'était pas exigé par la Directive de l'UE. Il a été souligné que la Directive de l'UE faisait mention de la définition de critères environnementaux mais pas le Protocole Offshore. Les délégations libyenne et marocaine ont également exposé leur expérience concernant la préparation et les exigences d'EIA et confirmé l'importance de procéder à des évaluations régulières des mesures de limitation des risques tout au long du cycle de vie d'exploitation. La délégation algérienne a souligné l'importance d'uniformiser les différentes autorisations concernant l'utilisation de produits chimiques pour produire une liste unique qui devra être approuvée au début de chaque projet.

36. Le représentant de l'OGP a rappelé que l'objectif principal de l'Annexe IV était d'expliquer quels étaient les risques environnementaux, invitant les participants à éviter de trop compliquer leur EIA. Étant donné que la majorité des activités d'exploration en Méditerranée auront lieu en dehors de l'Union Européenne, il a suggéré d'utiliser le Protocole Offshore pour informer les États des risques impliqués par l'activité offshore.

37. La Réunion a conclu que le « langage » du Protocole, rédigé il y a de cela vingt ans, devait être étudié avec le plus grand soin lors de la mise en œuvre du futur Plan d'action, et ce afin d'aligner son contenu sur les meilleures pratiques de référence reconnues actuelles.

38. La Réunion a également relevé différents éléments absents de l'Annexe IV à inclure dans le Plan d'action:

- a) Aspects environnementaux des procédures de démantèlement
- b) Capture et stockage du gaz carbonique
- c) Conséquences transfrontières de la pollution.

39. La majorité des Parties contractantes à la Convention de Barcelone n'étant pas membres de l'Union Européenne, il a été noté que les instruments communs entre tous les États côtiers méditerranéens sont les Conventions internationales comme la Convention d'Espoo (EIA) sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: CONTRÔLE DES OPÉRATIONS

40. En référence à l'Article 19 du Protocole, deux grandes questions ont été abordées:

Surveillance environnementale

41. Il a été rappelé que le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre et le Protocole Offshore contiennent des dispositions comparables en ce qui concerne la surveillance. Il a été suggéré qu'une procédure de surveillance continue devait être imposée par les autorités environnementales.

42. Il a également été suggéré de définir des normes communes inspirées des pratiques déjà établies dans le cadre du Programme MEDPOL; tandis que la convergence entre les normes prévues par le Protocole Offshore et les indicateurs définis dans le cadre de l'Approche écosystémique (ECAP) (Objectifs 9, 10 et 11 sur les contaminants, les déchets marins et côtiers et les nuisances sonores dûs aux activités humaines) doit être renforcée afin d'éviter les doublons dans les exigences de surveillance. L'exemple du système de surveillance environnementale mis en place en Mer noire – le groupe *Pollution Monitoring and Assessment* (PMA – Évaluation et surveillance de la pollution) – a souligné la nécessité d'un système de compte rendu sur la surveillance régulier (tous les six mois).

Inspection par les autorités

43. Plusieurs délégations ont présenté le système mis en place dans leur pays respectif, ainsi que les mesures de suivi garantissant une surveillance efficace. Il a été noté que ce type de surveillance était plus orienté sur les questions de sécurité et sûreté. Dans certains pays, il n'existe pas de système de surveillance au niveau national et ce rôle incombe aux opérateurs. Des opérateurs ont toutefois fait remarquer que la surveillance d'une seule installation risquait de ne pas refléter l'impact global d'un groupe d'installations dans les zones denses, soulignant l'importance d'avoir un organisme chargé de l'ensemble des inspections au niveau national. Cette divergence de point de vue met en évidence la nécessité de mieux définir le système de surveillance en Méditerranée.

44. Au vu des implications financières d'une telle surveillance et de la pénurie de personnels formés et expérimentés, plusieurs suggestions ont été formulées:

- d) Partager un pool commun d'inspecteurs pour la Méditerranée
- e) Demander aux opérateurs de prendre à leur charge le coût des inspections réalisées par une société indépendante ou par des inspecteurs nationaux
- f) Identifier les sources de financement qui permettraient la mise en place de systèmes nationaux de surveillance et les besoins correspondant en termes de renforcement des capacités.

45. La distinction entre le suivi de la conformité et la surveillance nationale a par ailleurs été soulignée, ainsi que l'inclusion de la surveillance des émissions de gaz en provenance des activités offshore.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR: FACTEUR HUMAIN

46. Étant donné l'importance de la sécurité dans les activités offshore, la Réunion a choisi d'orienter la discussion sur les différents aspects de l'Article 15 et de l'Annexe VI du Protocole Offshore plutôt que sur les questions purement liées au facteur humain. La Réunion a également exprimé son intérêt pour les plans d'urgence, étant entendu que cette question sera plus largement développée à l'occasion de l'Atelier régional MEDEXPOL 2013.

Mesures de sécurité

47. Plusieurs délégations ont présenté les procédures en place dans leur pays respectif concernant la sécurité, certaines de nature prescriptive et d'autres fondées sur la fixation d'objectifs. Il a été noté à cet égard que la nouvelle Directive Offshore de l'UE envisage une approche de fixation d'objectifs, laissant aux États membres la responsabilité de définir les exigences et attentes techniques.

48. La Réunion a appelé de ses vœux l'échange d'informations sur les rapports d'évaluation environnementaux et de sécurité produits suite aux incidents afin que chacun puisse tirer des enseignements de l'expérience et de la connaissance des autres.

49. La Réunion a également exprimé ses inquiétudes concernant les changements de permis, insistant sur l'impact des opérations lancées dans des conditions particulières (par ex. suite à des changements, une consultation publique pourrait être requise avec le risque d'un retrait possible des autorisations). Sur ce point, il apparaît crucial de maintenir un dialogue permanent entre les organismes de réglementation et les opérateurs et de définir des normes de sécurité et de protection de l'environnement dès le début de chaque projet.

Plans d'urgence

50. Reconnaissant le manque de capacités et de moyens de lutte qu'un État à lui seul peut mobiliser en cas d'incident majeur offshore, la Réunion a souligné l'importance de la coopération et pris note que cet aspect serait examiné lors de MEDEXPOL. Les mécanismes de coopération existants et les moyens disponibles dans ce domaine ont été rappelés.

51. Certaines délégations ont présenté le système national en place dans leur pays pour lutter contre les pollutions du milieu marin par les hydrocarbures.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR: REJETS OPÉRATIONNELS

52. L'expérience du MEDPOL sur la définition des seuils de rejets a été présentée, soulignant la nécessité d'identifier une norme nationale (par ex. seuil de concentration d'hydrocarbures dans l'eau) dans chaque pays, via le « Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre du Protocole Offshore » pour réaliser une étude de faisabilité des normes applicables. Il a été noté que si les techniques existaient effectivement pour atteindre des rejets à très faible concentration, leur coût risquait d'être financièrement impossible à supporter, se répercutant sur la viabilité des opérations. Les normes environnementales doivent donc respecter un juste équilibre entre impératifs environnementaux, techniques et financiers. Du point de vue des ONG environnementales, la meilleure technique disponible doit être privilégiée (i.e. si la Commission OSPAR définit un seuil de concentration des hydrocarbures dans l'eau de 30 mg, c'est ce seuil qui doit être appliqué en Méditerranée).

53. La Réunion a souligné que certains pays ne disposaient pas encore de l'expérience nécessaire pour discuter de questions techniques spécifiques et reconnu que ce forum offrait l'opportunité d'acquérir des connaissances de pays et d'institutions plus expérimentés en la matière.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

54. Il y a eu consensus général sur le fait qu'une révision du Protocole serait trop longue et retarderait les Parties contractantes dans leur processus de mise en œuvre et ne devait donc pas être envisagée. Il serait toutefois possible d'interpréter le langage et le contenu de ce Protocole rédigé il y a vingt ans, en tenant compte des meilleures pratiques actuelles, s'il devait s'avérer nécessaire de produire des lignes directrices.

55. La Réunion a reconnu l'importance du « Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre du Protocole Offshore », support crucial pour identifier les faiblesses des réglementations nationales et pour rédiger le Plan d'action ainsi que les lignes directrices et normes afférentes.

56. La Réunion a convenu de la portée du Plan d'action, qui doit être de nature stratégique, définissant les mesures à prendre par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et les moyens requis (support technique, développement des capacités, etc.). Le Plan d'action doit également définir un calendrier raisonnable pour la mise en œuvre de ces mesures. Le Plan d'action doit être intégré au système du PAM et être cohérent avec les autres décisions des Parties contractantes (par ex. Approche écosystémique de la gestion des activités humaines en Méditerranée (EcAp)). Le Plan d'action doit promouvoir et garantir l'application des meilleures techniques disponibles sur toute la région Méditerranée. Il a été suggéré de signaler dans le Plan d'action l'importance d'une transposition et d'une application efficaces des dispositions du Protocole dans les législations nationales, le cas échéant.

57. Il a également été rappelé que des priorités seront dégagées de l'analyse des réponses au questionnaire et des pratiques de référence. Le résultat de ce travail d'analyse sera présenté lors de la 2^{ème} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore.

58. Pour parvenir à cet objectif, les commentaires sur le format du questionnaire devront ainsi être soumis au REMPEC d'ici fin juin 2013 et tous les pays devront remettre leur questionnaire renseigné, au plus tard le 15 septembre 2013.

59. La Réunion a également convenu de la nécessité de mettre en place un forum régional régulier chargé d'examiner les problématiques à caractère régional. Au vu de la diversité des expertises requises pour couvrir les différentes thématiques visées par le Protocole (i.e. exigences minimum de sécurité ou surveillance etc.), différents sous-groupes pourraient être formés. Chacun de ces sous-groupes pourrait ainsi se concentrer sur des aspects très techniques et pratiques des activités offshore. Les participants ont encouragé l'implication de la Commission OSPAR, du Groupe des autorités du pétrole et du gaz en mer de l'Union européenne (EUOAG) et d'autres forums dans la perspective d'harmoniser l'approche méditerranéenne avec les meilleures pratiques internationales, ainsi que la création de synergies avec d'autres Programmes liés. Ils ont également reconnu la contribution positive qu'apportait la présence de représentants de l'industrie du pétrole et du gaz pour leur expertise technique, soulignant la nécessité de les impliquer dans les futures activités et discussions. La contribution des ONG garantit un processus ouvert et transparent avec possibilité de consultation publique. Il a été noté que, comparé au Forum des autorités offshore en mer du Nord ou au Comité de l'industrie pétrolière OSPAR qui ont un rôle soit sur le plan de la sécurité, soit sur le plan environnemental, le groupe à mettre en place en Méditerranée devrait refléter l'approche plus englobante du Protocole.

60. Les termes de référence d'un tel forum devraient être exposés lors de la Réunion des Points focaux du PAM qui se tiendra en septembre 2013, pour validation des Parties contractantes en décembre 2013.

61. Il a été convenu que les Parties contractantes devaient nommer un interlocuteur unique, chargé de coordonner les réunions à venir et les futures actions avec les autorités nationales compétentes, de garantir le suivi continu et le bon échange d'informations au niveau national. Les pays qui n'ont pas encore désigné leur correspondant national pour le Protocole Offshore ont été invités à prendre les mesures nécessaires.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

62. La Réunion du Groupe de travail a été clôturée à 17h30 le 14 juin 2013 par M. Frédéric Hébert et M. Habib Elhabr Coordinateur adjoint du PAM, qui ont remercié tous les intervenants et participants pour leur contribution active.

ANNEX(E) I**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS****CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES****ALGERIA / ALGÉRIE****M Tahar Cherif ZERARKA**

Président

Autorité de Régulation des Hydrocarbures
Immeuble du Ministère de l'Energie et des Mines
Tour B Va l d'Hydra
Alger

Tel No: +213 21 48 81 67

Portable: +213 661 68 63 12

Fax No: +213 21 48 83 15

E-mail: taharcherif.zerarka@arh.mem.gov.dz**M Hamid DAOUI**

Chef du Bureau « Protection du milieu marin »

Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et de la Ville
Rue des quatre Canons – Alger

Alger 1600

Tel No: +213 21 43 28 75

Portable: +213 5 5904 0998

Fax No: +213 21 48 28 75

E-mail: daouihamid@hotmail.fr**CROATIA / CROATIE****Ms Nevia KRUZIC**

Head of Department for Sea and Coastal Protection

Ministry of Environmental and Nature Protection

Directorate for Environmental Protection and Sustainable Development

Department for Sea and Coastal Protection

Uzarska 2/1

51000 Rijeka

Tel No: +385 51 213 499

Mobile: +385 91 1 394 035

Fax No: +385 51 214 324

E-mail: nevia.kruzic@mzoip.hr

CYPRUS / CHYPRE

Mr Charlambos HAJIPAKKOS

Senior Environment Officer
Department of Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment
20-22 28th October Avenue
Nicosia 1498

Tel No: +357 22 408 927
Mobile: +357 996 503 43
Fax No: +357 22 77 49 45
E-mail: chajipakkos@environment.moa.gov.cy

Ms Maria LOIZOU

Environment Officer
Department of Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment
20-22 28th October Avenue
Nicosia 1498

Tel No: +357 22 408 955
Mobile: +357 994 435 86
Fax No: +357 22 77 49 45
E-mail: mloizou@environment.moa.gov.cy

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Mr Michail PAPADOYANNAKIS

Policy Officer
Mediterranean and Black Sea
Unit C2: Marine
Directorate General Environment
European Commission
Avenue de Beaulieu 5, office BU9 03/125
Brussels, BELGIUM

Tel No: +32 2 296 3914
Fax No: +32 2 297 9697
E-mail: michail.papadoyannakis@ec.europa.eu

FRANCE / FRANCE

M. Lionel Philippe PERRETTE

Chargé de mission hydrocarbures offshore
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Arche Nord
92055 La défense

Tel No : +33 1 408 19 556
Fax No: +33 1 408 19 397
E-mail: lionel.perrette@developpement-durable.gov.fr

GREECE / GRECE

Mr Konstantinos GEORGOULAKIS

Head of Department of Licensing Safety Regulations
Ministry of Environment, Energy and Climate Change
General Directorate of Natural Wealth
119 Mesogeion Ave
10192 Athens

Tel No: +30 210 696 93 33
Mobile: +30 6974 090 105
Fax No: +30 210 696 93 46
E-mail: georgoulakisc@eka.ypeka.gr

Mr Alexandros KOULIDIS

EIA/ Strategic Environment Assessment (SEA) Expert
Ministry of Environment, Energy and Climate Change
Special Service of Environment
11 Alexandras Ave
11473 Athens

Tel No: +30 210 641 79 60
Mobile: +30 6974 458 547
Fax No: +30 210 643 06 37
E-mail: alexander.koulidis@gmail.com

ISRAEL / ISRAEL

Mr Ran AMIR

Director of Marine and Coastal Environment Division
Ministry of Environmental Protection
15 A Pal-Yam Street
31333 Haifa

Tel No: +972 4 863 35 00
Mobile: +972 50 62 33 050
Fax No: +972 4 863 35 20
E-mail: rani@sviva.gov.il

Mr Yosef Chanan WURZBURGER

Director of Nature Resources Directorate
Ministry of Energy and Water Resources
14 Hartum Street
9136002 Jerusalem

Tel No: +972 2 531 61 31
Mobile: +972 50 620 66 83
Fax No: +972 2 531 61 47
E-mail: wyossi@energy.gov.il

ITALY / ITALIE

Mr Roberto GIANGRECO

Unit VI Marine and Coastal Environment Protection
Offshore Protocol Referent
Ministry of Environment Land and Sea Protection
Via Cristoforo Colombo 44
00147 Rome

Tel No: +39 06 57 22 84 06
Mobile: +39 347 331 31 91
Fax No: +39 06 57 22 84 24
E-mail: giangreco.roberto@minambiente.it

Captain Giovannini RODOLFO

Coast Guard Marine Environment Pollution Response
Head Office
Italian Coast Guard
Via Cristoforo Colombo 44
00147 Rome

Tel No: +39 06 57 22 56 39
Mobile: +39 338 670 7537
Fax No: +39 06 57 22 56 79
E-mail: giovannini.rodolfo@minambiente.it

Dr. Maria Giovanna MONTALBANO

Officer
Ministry of Economic Development
Directorate General for Mining and Energetic Resources
Via Molise 2
00187 Rome

Tel No: +39 06 47 0525 22
Mobile: +320 787 8661
E-mail: mariagiovanna.montalbano@mise.gov.it

Dr. Luca DI DONATANTONIO

Officer
Ministry of Economic Development
Directorate General for Mining and Energetic Resources
Via Molise 2
00187 Rome

Tel No: +39 06 47 05 20 39
Mobile: +39 320 74 986 14
E-mail: luca.didonatantonio@mise.gov.it

LIBYA / LIBYE

Mr Nuri M. ALMEZUGHI

Technical Consultant (Environment Emergency Department)
Environment General Authority
Algheran
Tripoli

Tel No:: +218 21 487 15 90
Mobile: +218 91 383 2660
Fax No: +218 21 487 0266
E-mail: almezughi@yahoo.com

Mr Hussein KHASHEBA

HSE Advisor
MABRUK Oil Operations
Dhat El Imad complex
Tripoli
LIBYA

Tel No:: +218 21 335 04 01
Mobile: +218 91 3233481
Fax No:
E-mail: Hussein.khasheba@mabruk-oil.com

MALTA / MALTE

Dr Charles GALEA

Senior Scientific Officer
Continental Shell Department
Block F, Antonio Maurizio Valperga Street
Floriana FRN 1700

Tel No: +356 22 92 72 89
E-mail: charles.a.galea@gov.mt

Mr. Franck LAUWERS

Senior Environment Protection Officer
Multilateral Affairs Team
EU and Multilateral Affairs Unit
Director's Office
Environment Protection Directorate
Malta Environment and Planning Authority
P.O. Box 200,
Marsa MRS 1000

Tel No: +356 2290 7201;
Fax No: +356 2290 2295
E-mail: unep-map.malta@mepa.org.mt

MONTENEGRO/ MONTENEGRO

Ms Ivana BULATOVIĆ

Advisor in the Department for Nature Protection, Monitoring, Analyses and Reporting
Environmental Protection Agency
IV Proleterske 19
Podgorica 81 000

Tel No: +382 20 466 514
Mobile: +382 67 22 55 15
Fax No: +382 2 446 587
E-mail: ivana.bulatovic@epa.org.me

MOROCCO/ MAROC

Mme Nassira RHEYATI

Ingénieur en Chef
Responsable dossier PAM/PNUE
Division de la coopération internationale
Direction du partenariat de la Communication et de la coopération
Département de l'environnement
9 Avenue El Araar, Secteur 16 Hay Ryad
Rabat 10100

Tel No: +212 537 57 66 37
Portable: +212 6 66 43 9948
Fax No: +212 537 57 66 38
E-mail: r_nassira@yahoo.fr
rheyati@environnement.gov.ma

Dr Fatima SBAI

Chef de Service de l'Environnement
Département Energie et Mines
Quartier administrative
B.P. 6208 Agdal
10080 Rabat

Tel No: +212 537 68 84 61
Portable: +212 66 11 607 94
Fax No: +212 537 68 87 31
E-mail: sbaifatima2000@yahoo.fr
f.sbai@mem.gov.ma

SPAIN / ESPAGNE**Mr Jose Manuel GONZALEZ CORBAL**

Head of Area for Coastal Protection
Ministry of Agriculture, Food and Environment
PL San Juan de la Cruz, S/N
Madrid 28071

Tel No: +34 91 597 6128
Mobile: +34 607 169 913
Fax No: +34 91 597 6902
E-mail: jmgcorbal@magrama.es

TURKEY / TURQUIE**Ms Derya Didem UGUR**

Environment Engineer, MSc
Ministry of Environment and Urbanisation of Turkey
General Directorate of Environmental Management
Marine and Coastal Management Department
C. Çevre ve Şehircilik Bakanlığı
Ehlibeyt Mah. 1271 Sok. No:13
Ankara 06520

Tel No: +90 312 586 31 19
Mobile: +90 533 235 7837
Fax No: +90 312 474 03 35
E-mail: didem.ugur@cevresehircilik.gov.tr
d.didemugur@yahoo.com

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

IMO- INTERNATIONAL MARITIME LAW INSTITUTE (IMLI)

Ms. Eida BELJA
Lecturer / Admissions Officer
IMO International Maritime Law Institute (IMLI)
P.O. Box 31, MSD 1000
Msida, MALTA

Tel No: +356 21 31 93 43, 21 31 08 16 ext: 107;
Fax No: +356 21 34 30 92
E-mail: elda.belja@imli.org

OTHER REGIONAL AGREEMENTS / AUTRES ACCORDS REGIONAUX

OSPAR COMMISSION/BONN AGREEMENT/ COMMISSION OSPAR / ACCORD DE BONN

Dr. Maria Luisa RODRIGUEZ LUCAS
Deputy Secretary
OSPAR Commission
Victoria House
37-63 Southampton Row
London WC1B 4DA
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 20 7430 5200
Fax No: +44 20 7242 3737
E-mail: Luisa.RodriguezLucas@ospar.org

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN PARTNERS / NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS / PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF OIL AND GAS PRODUCERS (OGP)

Mr John A CAMPBELL
Technical Director
International Association of Oil and Gas Producers (OGP)
209-215 Blackfriars Road
London SE1 8NL
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 20 7633 02 72
Fax No: +44 20 7633 23 50
E-mail: jac@ogp.org.uk
John.Campbell@ogp.org.uk

THE GLOBAL OIL AND GAS INDUSTRY ASSOCIATION FOR ENVIRONMENTAL AND SOCIAL ISSUES (IPIECA)

Mr Anton RHODES

Project Manager
Oil Spill Working Group
IPIECA
5th Floor 209-215 Blackfriars Road
London SE1 8NL
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 207 633 2374
Mobile : +44 75 45 525 610
Fax No: +44 0207 633 2389
E-mail: anton.rhodes@ipieca.org

INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT AND INTERNATIONAL RELATIONS (IDDRI)

Dr. Julien ROCHETTE

Research Fellow Oceans and Coastal Zones
IDDRI
27 Rue Saint- Guillaume
75337 Paris Cedex 07
FRANCE

Tel No: +33 1 454 97 672
Fax No: +33 1 45 49 76 85
E-mail: julien.rochette@iddri.org

OCEANA - PROTECTING THE WORLD'S OCEANS

Mr. Nicolas FOURNIER

Office Coordinator / Policy Advisor
OCEANA - Protecting The World's Oceans
39 rue Montoyer- 7th Floor
1000 Brussels
BELGIUM

Tel No: +32 2 513 22 46
Mobile: +32 4 72 60 42 28
E-mail: nfournier@oceana.org

**INTERNATIONAL CENTER OF COMPARATIVE LAW OF THE ENVIRONMENT
(CIDCE)/ CENTRE INTERNATIONAL DE DROIT COMPARE DE L'ENVIRONNEMENT
(CIDCE)**

Mr José JUSTE-RUIZ

Professeur de droit international
Universidad de Valencia
Avenida de los naranjos s/n
46022 Valencia

Tel No: + 34 963 828553
Fax No: + 34 963 828552
Movil No: + 34 606985454
E-mail: jose.juste@uv.es

OTHER ORGANIZATIONS / AUTRES ORGANISATIONS

DET NORSKE VERITAS (DNV)

Mr Siamack ATAIBI

Business Development Manager
Det Norske Veritas (DNV) - France
69 rue Chevaleret
Paris, FRANCE

Tel No: +33 1 44 24 40 18
Mobile: +33 608 772 875
E-mail: siamack.atiabi@dnv.com

HEALTH SAFETY EXECUTIVE (HSE), UK

Mr Steve WALKER

Head of Strategic Intervention – Energy Division
Health Safety Executive (HSE)
Lord Cullen House, Fraser Place
Aberdeen, AB25 3UB
SCOTLAND

Tel No: +44 1224 252 201
Mobile: +44 7768 331 317
Fax No: +44 1224 26 48
E-mail: Steve.HID.Walker@hse.gsi.gov.uk

NOBLE ENERGY INTERNATIONAL LIMITED

Mr Terry W MOORE

Global Emergency Response Manager
Noble Energy, Inc.
100 Glenborough Dr
Houston TX 77 067
USA

Tel No: +11 281 943 1509
Mobile: +11 281 881 21 25
E-mail: terrymoore@nobleenergyinc.com

Ms. Christiana KENTA

Environmental and Regulatory Compliance Specialist
Noble Energy Internatinal Limited
73 Metochiou
2407 Nicosia
CYPRUS

Tel No: +357 22 58 4443
Mobile: +357 97 874 671
Fax No: +357 22 449 208
E-mail: CKenta@nobleenergyinc.com

Ms Sarah WATSON

Director
Watson Energy Consulting
Representing Noble Energy International Limited
73 Metochiou
2407 Nicosia
CYPRUS

Tel No: +372 54 53 06 24
E-mail: swatson@watsonenergyconsulting.com

ENI EXPLORATION AND PRODUCTION

Mr Alessandro ZAMBELLI

Emergency Response Manager
ENI E & P –Italy
Via Emilia 1
San Donato Milanese, 20097
ITALY

Tel No: +39 02 520 313 06
Mobile: +39 3498 307 558
Fax No: +39 02 5204 1900
E-mail: alessandro.zambelli@eni.com

ENI EXPLORATION AND PRODUCTION (cont).

M Ramzi FOUZAI

Hse Manager

ENI Tunisia

Rue de la Lac de Côme, Immeuble IRIS

Les berges du Lac

Tunis 1053

TUNISIA

Tel No: +216 71 108 899

Mobile: +216 21 424 294

Fax No: +216 71 655 083

E-mail: ramzi.fouzai@enitunisia.eni.it

CONFERENCE INTERPRETERS / INTERPRETES DE LA CONFERENCE

ESTA LINGUA LTD

Ms. Carmen DE GAETANO

Ms. Marie WAGNER

Esta Lingua Ltd

Business Studio, Block 2

Ċensu Scerri Street

Tigné, Sliema SLM 3064

Malta

Tel No: +356) 2133 5330

Email: info@estalingua.com

SECRETARIAT / SECRETARIAT**UNEP / CO-ORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)/
PNUE / UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
(PAM)****Ms Maria Luisa SILVA MEJIAS**

Executive Secretary and Co-ordinator

Email: maria.luisa.silva@unepmap.gr**Mr Habib ELHABR**

Deputy Coordinator

Email: habib.elhabr@unepmap.gr

Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 35 Athens
GREECE

Tel No: +30 210 727 31 01

Mobile: +30 69 57 834 596

Fax No: +30 210 7253196/7

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE
(REMPEC)****Mr. Frederic HEBERT**

Director

Email: fhebert@rempec.org**Mr. Jonathan PACE**

Senior Programme Officer

Email: jpace@rempec.org**Mr. Gabino GONZALEZ**

Programme Officer (OPRC)

Email: ggonzalez@rempec.org**Ms. Souade NASSERI**

Junior Programme Officer

Email: snasseri@rempec.org

SECRETARIAT / SECRETARIAT (Cont.)

Mr. Christopher SACCO

Administrative/Financial Assistant

Email: csacco@rempec.org

Ms. Amanda BONAVIA

Secretary/Administrative Assistant

Email: mbonavia@rempec.org

Mr Mario BONNELLO

Technical Assistant Logistics

REMPEC

Maritime House

Lascaris Wharf

Valletta VLT 1921 , MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8

Fax: +356 21 33 99 51

E-mail: rempec@rempec.org

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR ANNOTE

Introduction

La 1^{ère} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore se tiendra à Malte les 13 et 14 juin 2013 conformément à la Décision IG.20/12 de la 17^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Paris, France, 8-10 février 2012).

Les objectifs principaux de cette Réunion seront:

1. D'examiner les meilleures pratiques reconnues et réglementations internationales pertinentes pour la mise en œuvre du Protocole Offshore;
2. D'exposer les expériences disponibles concernant les mesures pratiques déjà en place dans les pays méditerranéens concernant les activités offshore;
3. De formuler des recommandations à prendre en compte lors de l'élaboration du Plan d'action stipulé par la Décision IG.20/12.

L'ensemble des correspondants du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) ont été invités à désigner conjointement et en consultation avec toutes les autorités nationales concernées leurs représentants à cette Réunion. La participation d'observateurs représentant les secteurs de l'exploration et de la production offshore d'hydrocarbures au sein des délégations nationales a été vivement encouragée. L'invitation à la Réunion a également été transmise aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux associations et organisations professionnelles internationales dont le champ d'activité rejoint celui du Groupe de travail sur le Protocole Offshore.

Pour assister la Réunion dans ses travaux, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes à l'Ordre du jour provisoire proposé pour la Réunion.

Journée I: 13 juin 2013

08.30 - 09.00 Inscription

09.00 - 09.45 Point 1 de l'Ordre du jour: Ouverture

La 1^{ère} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore sera ouverte le jeudi 13 juin 2013, à 9h00 et devrait être clôturée le vendredi 14 juin 2013 à 17h30.

L'allocution de bienvenue sera prononcée par Mme Maria Luisa Silva Mejias, Secrétaire exécutive et Coordinatrice du Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), et M. Frederic Hebert, Directeur du Centre régional Méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC).

Point 2 de l'Ordre du jour: Organisation de la Réunion

Le Directeur du REMPEC rappellera l'objet des réunions entre les Parties au Protocole Offshore conformément à l'Article 30 dudit Protocole.

L'Ordre du jour annoté présenté dans ce document sera soumis à l'adoption de la Réunion du Groupe de travail du Protocole Offshore. La Réunion sera également invitée à arrêter son emploi du temps.

Les langues de travail de la Réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré. Tous les documents de travail seront produits dans les deux langues officielles du PNUE/PAM, l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue d'origine, à moins qu'une traduction soit fournie dans la deuxième langue de travail.

Point 3 de l'Ordre du jour: Présentation du Protocole Offshore

Le Directeur du REMPEC présentera le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (le Protocole Offshore) à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone).

09.45 - 10.15

Point 4 de l'Ordre du jour: Présentation des activités offshore en Méditerranée

Le Secrétariat proposera un aperçu des activités offshore en Méditerranée. Cette présentation s'appuiera sur les données fournies par Clarkson Research. Les participants à la Réunion se verront remettre diverses publications et cartes de Clarkson Research.

La Réunion sera invitée à commenter et prendre note des informations fournies.

10.15 - 10.45 Pause café

10.45 - 11.30 Point 5 de l'Ordre du jour: Types d'installations & risques liés aux activités offshore

Se référant aux Définitions de l'Article 1 du Protocole, le représentant de l'Association internationale des producteurs de gaz et de pétrole (OGP), M. John Campbell, présentera les différents types d'installation et les risques liés aux activités offshore.

La Réunion sera invitée à commenter et prendre note des informations fournies.

11.30 - 12.00 Point 6 de l'Ordre du jour: Présentation des acteurs et des synergies

Le représentant de l'OGP poursuivra son introduction en dressant la liste des principaux acteurs impliqués dans les activités offshore. Il soulignera leur rôle et interactions.

La Réunion sera invitée à commenter et prendre note des informations fournies.

12.00 - 13.00 Déjeuner

13.00 - 13.45 Point 7 de l'Ordre du jour: Cadre réglementaire de l'UE dans le domaine des activités offshore

Conformément à l'Article 30.2.h du Protocole, les Parties doivent « *faciliter la mise en œuvre des politiques et la poursuite des objectifs visés à la section V (Coopération), et plus particulièrement l'harmonisation des législations nationales et de la Communauté européenne* ». Dans cette perspective, un représentant de la Commission européenne présentera le régime réglementaire de l'UE et ses derniers développements.

La Réunion sera invitée à commenter et prendre note des informations fournies.

13.45 - 14.30 Point 8 de l'Ordre du jour: Actions et mesures de l'OSPAR dans le domaine des activités offshore

Conformément à l'Article 23, paragraphe 2 du Protocole, « *les Parties s'efforcent d'harmoniser dès que possible leur législation et leur réglementation avec les règles, normes, pratiques et procédures internationales recommandées* ». Dans l'optique d'étudier les règles, normes, pratiques et procédures existantes dans d'autres régions ayant une expérience en la matière, la représentante de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR), le Dr. Maria Luisa Rodriguez Lucas, Secrétaire adjointe de la Commission OSPAR, présentera les actions et mesures de l'OSPAR dans le domaine des activités offshore.

La Réunion sera invitée à commenter et prendre note des informations fournies.

14.30 - 15.00 Point 9 de l'Ordre du jour: Réglementation et pratiques offshore au Royaume-Uni

Pour approfondir l'étude des règles, normes, pratiques et procédures appliquées dans d'autres régions, M. Stephen Walker, Responsable des Interventions stratégiques – Division Énergie, Health Safety Executive (HSE), Royaume-Uni, présentera les réglementations offshore en vigueur au Royaume-Uni.

La Réunion sera invitée à commenter et prendre note des informations fournies.

15.00 - 15.30 Point 10 de l'Ordre du jour: Réglementation et pratiques offshore en Italie

Dans la perspective d'analyser les règles, normes, pratiques et procédures en vigueur dans les États côtiers méditerranéens, le représentant du Ministère du développement économique italien exposera les réglementations offshore en vigueur en Italie.

La Réunion sera invitée à commenter et prendre note des informations fournies.

15.30 - 16.00 Pause café

16.00 - 16.45 Point 11 de l'Ordre du jour: Comment satisfaire les réglementations nationales dans différents pays?

Conformément à l'Article 4 du Protocole, « *toutes les activités dans la zone du Protocole sont soumises à une autorisation préalable écrite pour l'exploration ou l'exploitation délivrée par l'autorité compétente. [...] L'autorisation est délivrée conformément à la procédure appropriée arrêtée par l'autorité compétente.* » Dans ce contexte, les représentants de Noble Energy, M. Clinton Glen Boman, Directeur, Environment Health & Safety, Global Emergency Response, et Mme Sarah Watson, Directrice, Watson Energy Consulting, présenteront l'approche suivie par leur entreprise pour satisfaire les réglementations nationales dans différents pays.

La Réunion sera invitée à commenter et prendre note des informations fournies.

16.45 - 17.30 Point 12 de l'Ordre du jour: Vérification des installations offshore

En vertu de l'Article 15 du Protocole, « *la Partie contractante sous la juridiction de laquelle des activités sont envisagées ou entreprises s'assure que des mesures de sécurité sont prises en ce qui concerne la conception, la construction, la mise en place, l'équipement, la signalisation, l'exploitation et l'entretien des installations* ». À cet égard, le représentant de Det Norske Veritas (DNV), M. Simack Ataibi, Responsable du développement commercial, présentera l'expérience de DNV en matière de vérification des installations offshore.

La Réunion sera invitée à commenter et prendre note des informations fournies.

Journée II: 14 juin 2013

09.00 – 15.00 Points 13 à 15 de l'Ordre du jour:

Discussion du panel: Autorisation, contrôle des opérations et facteur humain

M. Walker (Health Safety Executive (HSE), Royaume-Uni) animera le débat en soumettant des questions spécifiques aux participants à la Réunion et au panel composé de représentants du Ministère italien du développement économique, de Mabruk Oil Operations, de l'association OGP, de Noble Energy et de DNV.

Les participants à la Réunion seront invités à participer activement à la discussion en exposant leur propre expérience et en posant des questions.

15.30 – 17.00 Point 16 de l'Ordre du jour: Discussion du panel: Rejets opérationnels

Le Dr. Rodriguez (Convention OSPAR) animera le débat en soumettant des questions spécifiques aux participants à la Réunion et au panel composé de

représentants du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine (MED POL), de Noble Energy et du REMPEC.

Les participants à la Réunion seront invités à participer activement à la discussion en exposant leur propre expérience et en posant des questions.

17.00 – 17.30 Point 17 de l'Ordre du jour: Conclusions et recommandations

Le Directeur du REMPEC prendra la parole pour rappeler les principales conclusions et recommandations issues de la 1^{ère} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore.

La Réunion sera invitée à étudier, débattre et convenir d'un ensemble de recommandations à prendre en considération pour la préparation de la 2^{ème} Réunion du Groupe de travail sur le Protocole Offshore.

17.30 Point 18 de l'Ordre du jour: Clôture de la réunion

La réunion devrait être clôturée par le Directeur du REMPEC à 17h30 le vendredi 14 juin 2013.

Projet d'emploi du temps

Journée I: Jeudi, 13 juin 2013		
08.30 - 09.00	Inscription	
09.00 - 09.45	Point 1 de l'Ordre du jour	Ouverture
	Point 2 de l'Ordre du jour	Organisation de la Réunion
	Point 3 de l'Ordre du jour	Présentation du Protocole Offshore
09.45 - 10.15	Point 4 de l'Ordre du jour	Présentation des activités offshore en Méditerranée
10.15 - 10.45	Coffee break	
10.45 - 11.30	Point 5 de l'Ordre du jour	Types d'installations & risques liés aux activités offshore
11.30 - 12.00	Point 6 de l'Ordre du jour	Présentation des acteurs et des synergies
12.00 - 13.00	Lunch	
13.00 - 13.45	Point 7 de l'Ordre du jour	Cadre réglementaire de l'UE dans le domaine des activités offshore
13.45 - 14.30	Point 8 de l'Ordre du jour	Actions et mesures de l'OSPAR dans le domaine des activités offshore
14.30 - 15.00	Point 9 de l'Ordre du jour	Réglementation et pratiques offshore au Royaume-Uni
15.00 - 15.30	Point 10 de l'Ordre du jour	Réglementation et pratiques offshore en Italie
15.30 - 16.00	Coffee break	
16.00 - 16.45	Point 11 de l'Ordre du jour	Comment satisfaire les réglementations nationales dans différents pays?
16.45 - 17.30	Point 12 de l'Ordre du jour	Vérification des installations offshore

Journée II: Vendredi, 14 juin 2013		
09.00 - 10.30	Point 13 de l'Ordre du jour	Discussion du panel: Autorisation
10.30 - 11.00	Coffee break	
11.00 - 12.30	Point 14 de l'Ordre du jour	Discussion du panel: Contrôle des opérations
12.30 - 13.30	Lunch	
13.30 - 15.00	Point 15 de l'Ordre du jour	Discussion du panel: Facteur humain
15.00 - 15.30	Coffee break	
15.30 - 17.00	Point 16 de l'Ordre du jour	Discussion du panel: Rejets opérationnels
17.00 - 17.30	Point 17 de l'Ordre du jour	Conclusions et recommandations
17.30	Point 18 de l'Ordre du jour	Clôture de la réunion

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail:

UNEP(DEPI)/MED WG.384/2 L'ordre du jour provisoire annoté

UNEP(DEPI)/MED WG.384/3 Questionnaire Protocole Offshore

Documents d'information:

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.1 Protocole Offshore

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.2 Décision IG 20.12

Les dissertations suivantes (INF.3 à INF.8) ont été produites par des étudiants de l'Institut de droit maritime international (OMI IMLI) pour l'obtention du diplôme de Maîtrise (LL.M.) en droit maritime international. Ces dissertations mises à disposition n'ont qu'une valeur indicative. Les auteurs de ces documents, l'IMLI, l'OMI, le PNUE, le PAM et le REMPEC ne saurait être tenu pour responsable des éventuelles conséquences dommageables pouvant résulter de l'interprétation et de l'utilisation des informations contenues dans ses documents. Les renseignements contenus dans ces documents n'impliquent en aucune façon l'expression d'un quelconque point de vue des auteurs de ces documents, de l'IMLI, l'OMI, du PNUE, du PAM et du REMPEC.

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.3 A legal analysis of marine pollution laws and regulations and their adequacy to meet the challenges posed by recent offshore drilling off the coast of Sierra Leone (Ramot Jalloh) (Anglais uniquement).

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.4 Dealing with decommissioning costs of offshore oil and gas field installations: An appraisal of existing regimes (David Testa) (Anglais uniquement).

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.5 Offshore drilling in ocean waters and its adverse effect on the potential of blue carbon storage of coastal state: A Belize perspective (Llewelyn Usher) (Anglais uniquement).

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.6 A legal discussion on civil liability for oil pollution damage resulting from offshore oil rigs in the light of the recent DEEPWATER HORIZON Incident (Dr Sciculna & Dr. Guterrez) (Anglais uniquement).

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.7 Legal analysis of international conventions for the prevention of vessel-source marine pollution: A Maldivian perspective (Ms Sandra Betancourt) (Anglais uniquement).

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.8 Guidelines to The Protocol Concerning Marine Pollution and Exploitation of the Continental Shelf – Regional Organization for the Protection of the Marine Environment (ROPME), Kuwait. (Anglais uniquement).

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.9 Liste des documents

UNEP(DEPI)/MED WG 384/INF.10 Liste Provisoire des Participants